



Ville de  
**Mercier**

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le règlement suivant a été adopté :

**Règlement n° 2023-1029** intitulé « Règlement autorisant une dépense de 87 420.82 \$ payable à la MRC de Roussillon et établissant une taxe spéciale pour le nettoyage et l'entretien du cours d'eau Barrette-Dorais branche 1,2 et 3».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2<sup>ième</sup> étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier. Pour des raisons de sécurité sanitaire, nous privilégions la manifestation de votre intérêt par courriel transmis au greffe de la Ville à : [direction.greffe@ville.mercier.qc.ca](mailto:direction.greffe@ville.mercier.qc.ca).

Donné à Mercier, ce 19<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2023

Sophie Denoncourt  
Greffière par intérim